

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE À MADAME
KARIMA MILOUDI, 3^{ÈME} ADJOINTE AU MAIRE**

ARRÊTÉ N° ARR-2023-328

LE MAIRE DU BOURGET

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et suivants ;

VU l'arrêté n° ARR-2020-106 en date du 7 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signatures à Madame Karima MILOUDI, 3^{ème} Adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT les congés du Maire du 31 juillet au 6 août 2023 inclus et du 11 août au 23 août 2023 inclus ;

CONSIDÉRANT que pour le bon fonctionnement de l'administration communale, il convient d'organiser la suppléance du Maire durant sa période de congés ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Outre la délégation qui lui a été confiée en date du 7 juillet 2020, délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Madame Karima MILOUDI, 3^{ème} Adjointe au Maire, pour signer de manière temporaire, du 31 juillet au 6 août 2023 inclus, les arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents se rapportant aux domaines suivants :

- Sécurité et propreté ;
- Logement et habitat indigne ;
- Commerce et marchés forains ;
- Petite enfance ;
- Services techniques, bâtiments communaux et matériel roulant ;
- Urbanisme et voirie ;
- Environnement et espaces verts ;

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, dans le délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du tribunal administratif de Montreuil sis 7 rue Catherine Puig. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr ;

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville du Bourget est chargé de l'exécution du présent arrêté ;

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis ;
- Madame Karima MILOUDI.

Fait au Bourget, le **27 JUL. 2023**

Le Maire,

Jean-Baptiste BORSALI.Date de transmission en Préfecture : **27 JUL. 2023**Date de mise en ligne : **31 JUL. 2023**

Accusé de réception en préfecture
093-219300134-20230727-ARR-2023-328-AR
Date de télétransmission : 27/07/2023
Date de réception préfecture : 27/07/2023